

MAIRIE de FONS

46100

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 19 août 2015

Présents : Vincent CHANTREAU, Didier CHAPOULIE, Jean-Louis CHAULIAGUET, Gisèle CHEVALLIER, Jacques DEMEUZOY, Jean-Claude FOURSAC, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC.

Absents excusés : Aucun

N° 1 /08 /2015

Annulation de la délibération n° 1/07/2015 : Création d'une Commune Nouvelle

Vu la délibération n° 1/07/2015 votée le 30 juillet 2015 demandant la création par voie d'arrêté d'une Commune Nouvelle avec les communes de Lissac et Mouret et de Camboulit à Madame la Préfète du Lot,

Considérant que cette demande était subordonnée à plusieurs conditions au rang desquelles figuraient notamment la volonté de créer la Commune Nouvelle avant le 1^{er} octobre 2015 pour être éligible aux lissages des taux d'imposition sur 12 ans,

Constatant après deux réunions publiques qui se sont tenues l'une à Fons et l'autre à Lissac et Mouret que cette disposition était très importante pour les habitants de nos villages,

Considérant que même si les délais d'instruction étaient très courts, le nombre de réunions et de rencontres autour de ce projet n'étaient pas négligeables (trois réunions de conseil sur le sujet dans chaque village, rencontre avec le public et de nombreuses séances de travail entre les trois maires),

Vu l'étude réalisée permettant d'apprécier avec sérieux l'impact économique et fiscal d'un tel projet,

Constatant que malgré cette procédure, le Conseil Municipal de Lissac et Mouret a différé à deux reprises le vote de la délibération permettant cette création au motif principal qu'il souhaitait de plus amples informations,

Constatant que ces reports, dont nous ne jugeons pas l'opportunité, rendent impossible la création de la Commune Nouvelle avant le 1^{er} octobre,

Considérant que la date encore possible du 1^{er} janvier 2016 interdit la possibilité d'adhérer au lissage des taux,

Considérant qu'il est trop incertain de demander la création pour le 1^{er} janvier 2016 en espérant que la possibilité d'adhérer au lissage des taux d'imposition sera toujours en vigueur au premier octobre 2016 pour l'année 2017,

Considérant cependant que la Commune Nouvelle aurait apporté nombre d'avantages aux trois villages,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'annuler la délibération n°01/07/2015 votée le 30 juillet 2015,**
- **de préciser que les conditions de départ n'étant plus réunies, il renonce à ce projet de Commune Nouvelle** avec les villages de Lissac et Mouret et Camboulit.

Fait et délibéré à Fons le 19 août 2015, **Adopté à l'unanimité.**

N° 2 /08 /2015

Autorisation donnée au Maire d'encaisser les chèques relatifs à la sortie de ski au Lioran.

Vu la sortie au ski dans le Massif du Lioran organisée par la Mairie au profit des enfants de l'école le samedi 28 février 2015,

Vu la nécessité de demander aux familles une petite participation financière,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer à 32 euros par enfant** le montant demandé aux familles,
- **d'autoriser le Maire à encaisser** le montant versé en espèces ou par chèque.

Fait et délibéré à Fons le 19 août 2015, **Adopté à l'unanimité.**

N° 3 /08 /2015

Demande de classement de la Commune de Fons en zone sinistrée du fait de la sécheresse

Vu la sécheresse qui sévit dans le Lot depuis la mi-juin 2015,

Considérant que cette très faible pluviométrie a dangereusement compromis les récoltes et endommagé les pâturages,

Constatant que les agriculteurs et éleveurs sont contraints d'utiliser les réserves normalement dédiées aux mois d'hiver pour alimenter leurs troupeaux,

Constatant leur situation déjà très précaire économiquement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de demander à Madame la Préfète du Lot le classement de la Commune de Fons en zone sinistrée par la sécheresse.**

Le Conseil Municipal précise par ailleurs que les dégâts sont visibles sur le terrain et qu'il serait souhaitable que les services de l'Etat délèguent des experts pour le constater.

Fait et délibéré à Fons le 19 août 2015, **Adopté à l'unanimité.**

N°4 /08 /2015

Nomination de la 3^{ème} Adjointe

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Nommer Gisèle CHEVALLIER au poste de 3^{ème} Adjointe, en charge des affaires culturelles de la Mairie et des Ecoles.

Fait et délibéré à Fons 19 août 2015, **Adopté à l'unanimité.**

N°5 /08 /2015

Elections partielles

Le Conseil Municipal comptant à présent 8 Conseillers, après consultation, il ne souhaite pas se compléter par une élection partielle de 3 conseillers.

Fait et délibéré à Fons 19 août 2015, **Adopté à l'unanimité.**

La séance du Conseil est terminée à 21 h 15

Laurent MARTIN
MAIRE de FONS

Les Conseillers Municipaux

Handwritten signatures of the municipal council members, including the name 'Chevallier'.